



Global organization of local governments
and civil society networks

Global Forum
for Social and Solidarity
Economy



POLITIQUES LOCALES D'ESS AU SERVICE DE LA TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE

UN RECUEIL INTERNATIONAL
DE 17 WORKING PAPERS

GROUPE DE TRAVAIL RECHERCHE DU GSEF



WORKING PAPER

Alternance, changement de référentiel et politique d'ESS :
Bordeaux à l'ère post-Covid

Timothée DUVERGER (France)

Les *Politiques locales d'ESS au service de la transition socio-écologique* rassemble dix-sept working papers répondant à un appel à contribution lancé par le groupe de travail « Recherche » du GSEF.

Provenant des quatre coins du monde, ces travaux dressent un panorama de différentes politiques publiques locales, directes et indirectes, de soutien à l'économie sociale et solidaire. Les échelles varient, allant, par exemple, de la petite municipalité (El Hoyo) à de plus grandes villes (Bordeaux, Grenoble, Montréal). Les textes identifient également des contextes où les politiques locales sont dérivées de politiques élaborées à des niveaux supérieurs, comme des politiques provinciales (Gangwon) ou nationales (Maroc, Haïti). Les exemples démontrent enfin la grande diversité de l'ESS, allant d'un festival culturel en région rural (Italie) aux banques communautaires et municipales (Brésil).

Ce recueil plurilingue regroupe des textes rédigés en anglais, en espagnol et en français, et met en avant les processus de (co-)construction des politiques locales à travers des expériences d'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire, qui relèvent tantôt d'une collaboration avec les acteurs de terrain, tantôt d'une appropriation politique.

Chaque working paper est disponible sur le site web du GSEF, dans sa version originale (anglais, français ou espagnol) et en anglais.

<https://gsef-net.org/en/local-sse-policies-collection>

Coordination

Timothée DUVERGER (Sciences Po Bordeaux)

Marguerite MENDELL (Karl Polanyi Institute)

Comité de lecture – Membres du GT Recherche du GSEF

Miguel BACIC (Universidade Estadual de Campinas)

Rafael CHAVES AVILA (Universitat de València)

Laurence KWARK (GSEF Advisory Committee)

Jean-Louis LAVILLE (Conservatoire National des Arts et Métiers)

Sarah MCKINLEY (Community Wealth Building Consultant)

Ruth MUÑOZ (Universidad Nacional de General Sarmiento)

Leandro PEREIRA MORAIS (Universidade Estadual Paulista)

Yvon POIRIER (RIPESS)

Marion POUZOLET (Sciences Po Bordeaux)

Denis STOKKINK (Pour la Solidarité)

Jeová TORRES SILVA JUNIOR (Universidade Federal do Cariri, Université de Poitiers)

Peter UTTING (UNRISD)

Ilcheong YI (UNRISD)

Secrétaire de rédaction

Guillaume WEBER (Université Bordeaux Montaigne / GSEF)

Publié par le **GSEF**, avec le soutien financier de la **Caisse des Dépôts**.

Les contenus de ces travaux de recherche n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Alternance, changement de référentiel et politique d'ESS : Bordeaux à l'ère post-Covid

Timothée DUVERGER
Chercheur au Centre Émile Durkheim (UMR 5116)

Introduction

L'alternance est souvent considérée comme un facteur de risque pour les politiques d'économie sociale et solidaire (ESS), mais ça peut aussi être une opportunité. L'année 2020 a marqué un tournant pour Bordeaux. En pleine crise du Covid-19, la ville a connu une alternance au profit d'une union de la gauche emmenée par les écologistes, alors qu'elle était dirigée depuis 1947 par une majorité conservatrice. Cette situation inédite a eu pour conséquence un changement de référentiel des politiques publiques (Muller, 2000), et particulièrement de la politique économique, dont l'ESS est devenue une priorité.

Auparavant axé sur l'attractivité territoriale autour de la marque « Magnetic Bordeaux », le référentiel d'action publique s'oriente désormais sur les transitions, ce qui offre un cadre plus favorable à l'ESS, dont l'ancrage territorial et la contribution aux objectifs de développement durable sont reconnus. Cela s'inscrit plus largement dans un changement de référentiel global, qui passe d'un référentiel néolibéral (Jobert, 1994) à un référentiel de développement durable (Muller, 2015) et participe d'un renouvellement des politiques d'ESS (Chaves et Gallego-Bono, 2020).

L'ESS représente en France 10,5 % des emplois et entre 6 et 7 % du PIB (Kaminsky, 2009). La loi du 31 juillet 2014 la présente comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Elle se définit soit d'un point de vue normatif à partir de ses principes (un objectif poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique et un but non lucratif), soit d'un point de vue juridico-institutionnel à partir de ses statuts juridiques (coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises sociales).

Pour analyser le changement de référentiel d'action publique, nous observerons la fabrique de la politique publique, processus en cours pris dans une gouvernance multi-niveaux. La crise du Covid-19 a incontestablement marqué une rupture, ouvrant une fenêtre d'opportunité (Kingdon, 1984) pour coupler le problème alors révélé de la vulnérabilité de notre système économique et social et les solutions offertes par les modèles de l'ESS. Nous pouvons ainsi reprendre pour notre étude la question formulée par la Task-force inter-agences des Nations Unies sur l'ESS en mai 2020 : « Quel rôle pour l'économie sociale et solidaire dans la relance post-crise Covid-19 ? » (UNTFSSSE, 2020a).

La Ville de Bordeaux, en lien étroit avec Bordeaux Métropole, en offrira le terrain d'analyse, sur lequel nous appliquerons la méthode de l'observation participante dans laquelle « l'engagement précède souvent le processus de recherche » (Fraisie, 2020). Nous mobiliserons pour ce travail des documents internes (notes, évaluations, etc.) et externes (délibérations, déclarations, etc.) auxquels s'ajouteront les informations, recueillies souvent de manière informelle dans le vécu quotidien (réunions, conversations...), qui n'auraient pu être obtenues par entretiens ou questionnaires.

Nous nous intéresserons au travail politique de légitimation, de problématisation et d'instrumentation (Smith, 2019) de cette politique locale d'ESS. Nous reviendrons ainsi sur le rapport entre l'alternance et la mise à l'agenda de l'ESS qui vient changer les cadres institutionnels, avant de nous intéresser à la mise en œuvre de cette politique économique autrement qui croise de nouveaux instruments d'action publiques, une coordination des politiques locales et la participation à une coalition de cause internationale pour l'ESS.

1. Alternance et changement politique à Bordeaux

1.1. Référentiel de politique économique : de l'attractivité aux transitions

L'ESS n'est pas une compétence légale fondant l'intervention des collectivités territoriales. Par la diversité de ses secteurs d'activité, elle croise en revanche la plupart de leurs compétences. Elle n'est pas davantage un chef de filât, dans lequel un rôle de coordination de l'action commune des collectivités serait confié à l'une d'entre elle, sans exercer de tutelle. Elle est pourtant prise en compte dans l'organisation territoriale (Duverger, 2019).

La loi ESS de 2014 a conforté le rôle des régions, qui ont l'obligation d'organiser avec l'État des conférences régionales dédiées tous les deux et d'élaborer des stratégies régionales que la loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) de 2015 conduit à intégrer, sans que cela soit exclusif, dans les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I). Ce sont toutefois les départements qui en restent les principaux financeurs à travers notamment leurs compétences d'action sociale et médico-sociale (Tchernonog et Prouteau, 2019), tandis que les niveaux communaux et intercommunaux sont en prise avec la plupart des projets.

Les délégations à l'ESS sont ainsi d'abord apparues dans les communes, qui ont été à l'origine de la création du Réseau des Territoires pour une Économie Solidaire (RTES) en 2001. C'est toutefois davantage au niveau intercommunal que les politiques sont portées, non seulement parce que la loi NOTRe a confié aux intercommunalités la compétence de développement économique, mais aussi parce qu'elle prévoit que les métropoles adoptent les SRDE2I conjointement avec les régions, ou a minima s'y réfèrent. Il est donc non seulement indispensable de saisir la politique d'ESS dans l'ensemble plus large de la politique économique, mais aussi de traiter ensemble les politiques communales et métropolitaines, sans les isoler des autres échelles de collectivités, particulièrement de la région.

À Bordeaux, l'alternance de la Ville-centre a eu d'importantes implications pour la Métropole, où la majorité politique a également changé. Mais si le bloc politique rassemblant les écologistes, les socialistes et les communistes s'y retrouve, les équilibres diffèrent. Le Maire de Bordeaux, Pierre Hurmic, par ailleurs premier vice-président de la Métropole, est écologiste, tandis que le président de Bordeaux Métropole, Alain Anziani, est socialiste¹. Le premier porte une vision post-croissance de l'économie, là où le second, Maire de Mérignac, ville aéroportuaire où les industries aéronautiques et de la défense sont implantées, se montre davantage attaché aux politiques de croissance. Des tensions peuvent ainsi s'observer sur les dossiers qui concernent les grands équipements, comme l'aéroport ou le projet de ligne à grande vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.

La synthèse se retrouve dans le projet métropolitain pour la mandature 2020-2026 (Bordeaux Métropole, 2022a). Si le soutien au développement économique est réaffirmé, notamment à destination des grandes filières et des grandes infrastructures économiques, l'accent est mis sur la décarbonation de l'économie : « développement des filières vertes », « mutation climatique » des grandes infrastructures économiques, « mutation écologique des acteurs économiques », etc. La place de l'économie résidentielle (économie sociale et solidaire et économie de proximité) est également soulignée, de même que l'importance des équilibres territoriaux et de la répartition des emplois en matière de développement économique, notamment avec les autres territoires girondins.

Ces orientations témoignent d'un changement de référentiel de la politique économique, qui était auparavant orienté sur l'attractivité économique, fidèle à la mythologie CAME (compétitivité, attractivité, métropolisation, excellence) participant de la mise en compétition des territoires autour des métropoles pour attirer les entreprises (Bouba-Olga et Grossetti, 2018). Cette stratégie a abouti à la création de la marque « Magnetic Bordeaux », derrière laquelle se trouvait une direction d'une dizaine de personnes travaillant sur le marketing territorial, tandis qu'il existait déjà une agence de développement économique, Invest in Bordeaux, qui avait également l'attractivité pour mission principale.

¹ Suite à des problèmes de santé, Alain Anziani a été remplacé à la présidence de la Métropole par une autre socialiste, Christine Bost, par ailleurs Maire d'Eysines et ancienne Vice-présidente de la Métropole en charge de l'ESS sous la précédente mandature 2014-2020.

L'alternance a marqué une rupture. Lors d'un débat sur les enjeux économiques organisé par le journal *La Tribune*, pendant la campagne municipale, Pierre Hurmic, alors candidat déclarait :

La métropole est en surchauffe, avec une thrombose de la circulation routière sur la rocade, à Bordeaux, et une saturation des transports publics. C'est le cas aussi pour les logements puisque Bordeaux est devenue l'une des villes les plus chères de France. Magnetic Bordeaux, le slogan porté par la municipalité, est un échec, qui témoigne d'une politique égoïste, d'un magnétisme très mal vécu par les territoires proches (Déjean, 2020).

Avec l'alternance, la marque « Magnetic Bordeaux » a été supprimée, de même que la direction la portant. La feuille de route de l'agence de développement économique a quant à elle été modifiée, au point de changer jusqu'à son nom, devenu : « Invest in Bordeaux – Territoires girondins », pour témoigner de la volonté de coopération avec les autres intercommunalités girondines. À titre d'exemple, Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) ont signé en mars 2022 un Contrat des Nouveaux Équilibres de Coopération Territoriale (CoNECT), qui intègre un volet sur le développement économique.

Le Schéma de développement économique métropolitain, adopté le 25 novembre 2021, est empreint de ces nouvelles orientations. Il vise le soutien à l'emploi, l'accompagnement de la transition écologique et numérique des entreprises et le rééquilibrage économique des territoires. Les milieux économiques, à l'origine inquiets de l'alternance et notamment du renforcement des écologistes, ont finalement salué de manière pragmatique ces orientations. Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Patrick Seguin, a par exemple confirmé : « Nous défendons tous un développement maîtrisé et vertueux » (cité dans Lherm, 2022).

1.2. Un nouveau cadre institutionnel

Dans ce contexte, la position de l'ESS sort renforcée. Elle était déjà prise en compte dans les politiques publiques, mais elle subissait un effet de désarticulation au sein de la ville et entre la ville et la métropole. En effet, à Bordeaux, l'ESS était disputée entre deux délégations : celle de l'adjointe à la cohésion sociale et territoriale Alexandra Siarri d'un côté et celle du conseiller délégué à l'emploi Yohan David de l'autre. L'ESS s'est ainsi trouvée tiraillée au sein des compétences sociales de la Mairie, entre les politiques de développement social urbain et les politiques d'insertion professionnelle, ce qui n'a pas favorisé sa lisibilité. Au niveau métropolitain, la cogestion a par ailleurs eu pour effet de confier l'ESS à une vice-présidente socialiste, la Maire d'Eysines Christine Bost, dont l'action était contingentée par Virginie Calmels, première adjointe d'Alain Juppé à la Mairie de Bordeaux et vice-présidente de la Métropole en charge des politiques d'attractivité économique.

Dans le contexte de la loi de 2014, l'ESS a de la sorte fait l'objet d'une politique métropolitaine, sans toutefois intégrer la ville de Bordeaux. Faute de politique coordonnée, la ville a concentré son action principalement sur un appel à projets « innovation sociale et territoriale » en lien avec la politique de la ville, le soutien au microcrédit pour la création ou le maintien d'entreprises et d'emplois (à travers la Caisse locale de développement social) et le financement de quelques structures d'insertion par l'activité économique (IAE).

La métropole a quant à elle adopté en 2016 un plan triennal d'action en faveur du développement de l'ESS autour de quatre axes : le soutien aux projets innovants (dispositifs d'accompagnement, aides à l'investissement), la prise en compte de l'ESS dans le droit commun (pépinières d'entreprises, foncier...) et le soutien aux coopérations, l'accès à la commande publique et l'attribution d'un prix « coup de cœur ESS », pour un budget annuel d'un peu plus de 400 000€ en fonctionnement et 200 000€ en investissement (Bordeaux Métropole, 2016). La notion d'innovation sociale est apparue dans le nom du service (devenu « Innovation sociale, emploi et économie de proximité ») en 2018, même si le suivi de l'ESS ne bénéficiait que de 1,7 emplois à temps plein (ETP). L'évaluation du plan d'action a surtout fait apparaître l'importance du soutien à l'écosystème d'accompagnement et aux projets socialement innovants, ce qui a été à l'origine d'un effet levier sur le développement de l'ESS sur le territoire métropolitain (Pluricité et L'Autre entreprise, 2019).

Cette configuration a changé suite à l'alternance. À la ville de Bordeaux, Stéphane Pfeiffer, élu Génération.s passé après l'élection présidentielle de 2022 chez Les Ecologistes, a été désigné deuxième adjoint en charge de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire, avec à ses côtés un conseiller municipal délégué à l'économie circulaire et à la monnaie locale, Jean-Baptiste Thony. Comme pour de nombreux élus à l'ESS (Jérôme, 2007), ce mandat vient prolonger un engagement ancien de Stéphane Pfeiffer dans l'ESS, marqué par la création de la coopérative Solidarité étudiante lorsqu'il était engagé dans le syndicat étudiant l'UNEF et des passages à la Confédération Générale des Sociétés Coopératives et Participatives (CG SCOP) puis au Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs (CRGE). Ce nouveau niveau de rattachement de l'ESS témoigne de son caractère prioritaire tout en clarifiant son portage politique, transféré au développement économique, conformément à la logique de la loi ESS (Chabanet et Richez-Battesti, 2021).

Alors que l'économie n'est pas une prérogative de l'échelon communal, elle y est partagée entre trois adjoints, les deux autres s'occupant des commerces d'une part, et de l'accompagnement des mutations économiques d'autre part. Cette dernière délégation recouvre en particulier une démarche d'animation de la responsabilité sociale des entreprises, pleinement intégrée à la politique économique métropolitaine, pour accélérer la transition écologique de l'économie. Elle s'inscrit dans le changement de référentiel passé de l'attractivité aux transitions.

À la Métropole, l'ESS s'inscrit dans la continuité du précédent mandat, mais elle bénéficie d'un plus fort soutien politique avec la fin de la cogestion historique entre la droite et la gauche, remplacée par une union de la gauche dirigée par les socialistes. La vice-présidence en est confiée au Maire écologiste d'Artigues-près-Bordeaux Alain Garnier, qui s'occupe aussi de l'économie de proximité. Il travaille en lien étroit avec l'adjoint de Bordeaux, les

deux élus appartenant au même groupe politique et s'appuyant sur le même service, mutualisé entre la ville et la métropole. Le service a été renommé « Économie sociale et solidaire et Emplois ». Il a été renforcé d'un ETP, tandis que sa cheffe de service a été promue directrice adjointe du développement économique, ce qui lui permet de manager quatre nouveaux ETP dont trois sont consacrés à l'innovation sociale, à l'économie circulaire et aux transitions, le quatrième l'étant plus traditionnellement à l'innovation.

1.3. L'ESS : une nouvelle priorité d'action publique

La politique d'ESS profite de ce nouveau cadre institutionnel, soutenu par un alignement nouveau entre la ville et la métropole. L'ESS, qui pèse 14 % de l'emploi privé sur la métropole (CRESS N-A, 2021), est présentée, tant dans la feuille de route ESS de la ville que dans le Schéma de développement économique métropolitain, comme « porteuse de transitions » et invitée pour cette raison à un « changement d'échelle ». L'ESS est ainsi fortement légitimée, au sein des institutions et plus largement du territoire. Elle est pleinement intégrée au droit commun, comme dans le plan de soutien métropolitain à l'économie de proximité adopté en mars 2021 face à la crise de la Covid-19, où elle a été prise en compte, tandis que la Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) a été associée à sa mise en œuvre au même rang que la CCI et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

L'ambition des politiques d'ESS de la Ville et de la Métropole est forte, même s'il n'y a pas eu de coconstruction, leur élaboration s'étant limitée à des consultations dans une période où la crise sanitaire imposait la distanciation sociale (Fraisie, 2017). La ville de Bordeaux a la première adopté une feuille de route pour l'ESS en juin 2021 (Bordeaux, 2021b). Document d'orientation, elle fixe le cadre de la politique d'ESS, que de nouvelles délibérations viennent préciser au fil de l'eau. Elle oppose une économie au service des besoins des habitants aux politiques d'attractivité. Cette idée est précisée dans un essai qui a été publié un an plus tard par Stéphane Pfeiffer avec Sébastien Chaillou-Gillette, rencontré dans les mouvements de jeunesse et devenu directeur de la CRESS Île-de-France : « Ensemble, nous inventons dans nos quartiers, dans nos villes, dans nos territoires de nouvelles manières d'agir collectivement ». Pour eux, la priorité tient à « la reconquête de notre citoyenneté économique » (Chaillou-Gillette et Pfeiffer, 2022).

Cette nouvelle politique publique est dotée d'un budget de fonctionnement de près de 400 000 €, auxquels des budgets d'investissement peuvent s'ajouter en fonction des projets, comme le rachat en 2022 des locaux d'un tiers-lieu artisanal et culturel, la Chiffone rit, à hauteur d'environ 1 M € suite aux menaces pesant sur sa pérennité après sa mise en vente par le propriétaire. Ne pouvant pratiquer des aides économiques, du ressort de la métropole, la ville doit cependant mobiliser de nouveaux instruments : partenariats public-ESS, accès au foncier, commande publique, etc. Mais au-delà, elle joue surtout un rôle moteur dans le développement des politiques d'ESS du territoire, grâce au portage politique assuré directement par le Maire, Pierre Hurmic, qui appelle à « une ESSisation de l'économie », autrement dit à ce que l'ESS devienne la norme (Hurmic, 2021).

Cela se retrouve également dans la volonté de décloisonner les politiques publiques. On l'observe tant à la direction de la vie associative avec la création d'une Maison de la vie associative et d'un incubateur pour les jeunes associations, qu'à la direction de la culture à travers par exemple la création d'une ressourcerie culturelle visant à récupérer le matériel issu de lieux ou d'événements artistiques ou culturels pour les réutiliser dans de nouvelles initiatives, ou la direction de l'enfance qui a introduit des « clauses de bénéfice raisonnable » dans ses délégations de service public pour l'attribution de crèches afin d'encourager la réponse de structures de l'ESS. Les politiques sectorielles sont ainsi directement concernées par l'ESS, qui en modifie les référentiels.

La métropole a adopté son plan d'action consacré à l'ESS en juillet 2022 (Bordeaux Métropole, 2022b). Elle inscrit l'ESS dans le référentiel des transitions, en mettant l'accent sur les démarches low-tech (sur laquelle un rapport d'étude du Labo de l'ESS a été publié en partenariat avec la ville et la métropole (Labo de l'ESS, 2022), d'économie circulaire et de transition écologique. Le plan d'action définit trois axes : le développement de quatre filières prioritaires (logistique zéro carbone, économie circulaire, écoconstruction et habitat et économie de proximité), le renforcement du soutien au développement de l'ESS et l'accompagnement des acteurs publics sur l'ESS. Les moyens ont augmenté jusqu'à atteindre plus de 900 000 € en fonctionnement et près de 2 M € en investissement en 2025, répartis entre des aides directes d'investissement immobilier et des outils de renforcement des fonds propres qui sont en cours de mise en œuvre (fonds de financement et fonds de participation dans des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)).

2. La politique économique autrement

2.1. Les nouveaux instruments d'action publique

Ce nouveau cadrage amène quelques innovations importantes qui ont déjà été introduites dans l'instrumentation des politiques publiques (Halpern, Lascoumes et Le Galès, 2014). Le changement s'observe d'abord dans l'émergence des partenariats public-ESS, qui prennent au moins trois formes. D'abord, les collectivités mobilisent le levier des SCIC. Comme la métropole de Rennes en 2016, la ville de Bordeaux a adopté dès 2021 un cadre d'intervention pour entrer au sociétariat des SCIC (Bordeaux, 2021c), ce qui a déjà donné lieu à des prises de capital dans les domaines de l'autopartage (Citiz) et de la distribution d'énergies renouvelables (Enercoop).

Ces partenariats public-ESS passent ensuite par la mise en œuvre de la garantie d'emploi territorialisée, à travers l'habilitation de Bordeaux à l'expérimentation nationale des « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) pour le quartier prioritaire de la politique de la ville du Grand-Parc. La Ville préside un Comité Local pour l'Emploi (CLE), qui réunit notamment des acteurs de l'ESS, en particulier les associations de solidarité et les structures de l'IAE. Outre la création d'une ou de plusieurs Entreprises à But d'Emploi (EBE) chargées de fournir du travail aux personnes privées d'emploi, cette expérimentation préfigure une nouvelle gouvernance locale de la politique de l'emploi. On retrouve de telles

dynamiques territoriales dans les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), dont deux à Bordeaux ont été lauréats de l'appel à initiatives national : le projet émergent Īkos, qui porte un projet de « village du réemploi », rassemblant plusieurs acteurs de l'ESS autour d'activités de production, de vente, de pédagogie et de recherche, et la Fabrique Pola, qui propose un équipement et des coopérations artistiques et culturelles.

Enfin, après la ville écologiste de Bègles, Bordeaux a adhéré à l'association de la monnaie locale complémentaire (MLC) de La Gemme. Les aides économiques versées pendant la crise sanitaire ont soulevé le problème de leur impact – autrement dit de leur dépense – sur le territoire. Reconnues dans la loi de 2014, les MLC doivent être émises et gérées par des acteurs de l'ESS dont c'est l'unique objet social. Leur succès, dont témoigne à proximité l'Eusko dans le Pays basque (Pinos, 2020) d'où est originaire le Maire, dépend pour une large part de l'engagement des collectivités locales. L'adhésion à la Gemme, d'un montant de 13 000 € (proratisé en fonction du nombre d'habitants) permet de participer à la gouvernance, à travers un collège des collectivités locales, tout en soutenant financièrement son projet de changement d'échelle, qui passe par la numérisation de la monnaie, la professionnalisation de l'association et l'usage de la monnaie dans les services municipaux. Plusieurs élus municipaux perçoivent désormais une partie de leurs indemnités en gemmes, tandis que les premières rencontres européennes des monnaies locales sont prévues à Bordeaux à l'automne 2025.

Des partenariats privé-ESS sont également encouragés. La Métropole soutient ainsi l'expérimentation du programme « ESS Tech » d'accompagnement impliquant les incubateurs d'ATIS, La Ruche et Bordeaux Technowest pour croiser l'innovation sociale et l'innovation technologique (Bordeaux Métropole, 2022c). 8 projets ont ainsi été accompagnés, ce qui a favorisé le développement des coopérations entre l'ESS et la tech, le développement des actions d'ESS et d'innovation sociale au sein des structures de la tech et l'accélération du développement des structures de l'ESS, leur stratégie commerciale et leur financement. La Métropole encourage également les partenariats entre l'ESS et l'artisanat, comme en témoigne son soutien aux actions conjointes entre la CRESS Nouvelle-Aquitaine et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, qui a notamment abouti à la publication d'un panorama sur le sujet (CRESS, 2023).

Outre le soutien aux écosystèmes d'accompagnement de l'ESS (CRESS, ATIS, France active, etc.) structuré sous le précédent mandat, Bordeaux Métropole souhaite renforcer les aides au développement ou à l'investissement dans les secteurs prioritaires : économie circulaire, écoconstruction, cyclologistique et économie de proximité. La ville de Bordeaux a par ailleurs lancé plusieurs Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour soutenir l'emploi, l'économie circulaire ou les coopérations entre acteurs de l'ESS (Bordeaux, 2021d). Elle les a ensuite transformés en 2023 en un programme participatif, « Financez demain », qui permet d'une part, de compléter les subventions octroyées par la Ville par du financement participatif (*crowdfunding*) via la plateforme « J'adopte un projet » et, d'autre part d'y ajouter des financements supplémentaires de la Région Nouvelle-Aquitaine ou du Groupe Up sur certains projets.

Surtout, la Ville comme la Métropole mobilisent davantage le levier de la commande publique. En 2021, lors du renouvellement du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), créé par la loi de 2014, la Ville et la Métropole, qui l'ont en commun, ont priorisé le soutien à l'ESS et le développement des clauses sociales, déjà mises en œuvre pour l'IAE mais augmentées et élargies à de nouveaux publics, dont les personnes en situation de handicap (Bordeaux, 2021a). Une évaluation menée par la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine fait apparaître une augmentation sensible des sommes versées à l'ESS par des marchés publics entre 2020 et 2023, de 4,6 à 8,5 M € (CRCNA, 2025).

La Ville et la Métropole se préoccupent également de l'accès au foncier, qui connaît de fortes tensions. Elles ont surtout soutenu de grands projets. Elles ont ainsi soutenu le projet d'économie circulaire İkos, qui prévoit la création de 300 emplois dont la moitié en insertion, ainsi que les rénovations du tiers-lieu Le Garage moderne ou du PTCE La Fabrique Pola. Dans un contexte financier tendu, dû aux économies budgétaires imposées par l'État aux collectivités territoriales, la métropole a cependant retiré son soutien au projet de création d'une foncière solidaire porté par ATIS en vue d'acquérir, de gérer et de louer des bureaux et des locaux d'activité à destination de l'ESS.

Bordeaux a aussi ouvert en plein centre-ville un hôtel d'entreprises consacré à l'ESS, la ManuCo, qui accueille plusieurs structures de l'ESS. On y retrouve une offre de café-restauration proposée par Marie Curry, une entreprise d'insertion pour les femmes réfugiées ou issues de l'immigration, un pôle événementiel et de location d'espaces et prévoit la création d'un *fablab*, c'est-à-dire d'un atelier numérique pour les artisans. Des locaux peuvent aussi être mis à disposition, comme dans le cas de la « Maison des livreurs », créée en partenariat avec la coopérative des Coursiers bordelais et aujourd'hui gérée et animée par l'ONG Médecins du Monde, pour offrir un lieu de repos et de favoriser l'accès à l'hygiène et aux droits aux livreurs à vélo.

Bordeaux Métropole a expérimenté enfin l'urbanisme temporaire, par la mise à disposition d'une ancienne école d'Artigues-près-Bordeaux au profit de près d'une dizaine d'acteurs de l'ESS engagés dans la transition écologique (ressourcerie, recyclage, *upcycling* textile, jardins nourriciers, performance énergétique, etc.).

2.2. Une coordination des politiques locales

Cette politique s'inscrit dans un écosystème local particulièrement favorable à l'ESS. Le département a adopté dès 2014 un livre blanc de l'économie sociale et solidaire en Gironde. Il s'est doté d'une directrice de projet rattachée à la direction des territoires et principalement chargée de soutenir et développer les mutualisations et les coopérations d'acteurs, outre l'effort de sensibilisation à l'ESS tant en interne qu'en externe. En 2021, le département a nommé Sophie Piquemal vice-présidente en charge de l'urgence sociale, de l'habitat, de l'insertion et de l'ESS. Le président du département Jean-Luc Gleyze, connu pour son projet d'expérimentation du revenu de base, a même fait de l'innovation sociale un marqueur de son premier mandat (2015-2021), après avoir copiloté le livre blanc comme vice-président de

l'aménagement économique solidaire. Il s'est également doté d'un outil d'influence et de communication politique à travers le *do tank* Solutions Solidaires, qui rassemble des départements, des acteurs de l'ESS, des médias alternatifs et la Fondation Jean-Jaurès autour de l'innovation sociale, même si une présidence tournante entre les départements est organisée depuis 2024.

L'engagement de la région Nouvelle-Aquitaine sur l'ESS remonte à 2004, lorsque les anciennes régions ont commencé à désigner des délégations à l'ESS, dans le prolongement du gouvernement de gauche plurielle qui avait créé un secrétariat d'État à l'économie solidaire en 2000. L'ESS y dispose ainsi d'une direction à l'ESS et à l'innovation sociale comprenant près d'une vingtaine d'agents et d'une stratégie régionale intégrée au SRDE2I depuis 2016 à partir de quatre axes : l'accompagnement à la création des entreprises de l'ESS, la structuration d'outils financiers adaptés, le soutien aux coopérations et la reconnaissance de l'innovation sociale. En 2021, la région a nommé Maud Caruhel vice-présidente en charge de l'ESS, de l'insertion, de l'économie circulaire et des déchets.

C'est dans ce contexte et avant même que les assemblées départementales et régionales aient été renouvelées, qu'une convention autour de l'ESS a été signée au printemps 2021. Unique en France, elle élargit la convention déjà établie entre la Région et le Département à la Ville de Bordeaux et à Bordeaux Métropole (Bordeaux, *et. al.*, 2021). Quatre niveaux de collectivités sont ainsi impliqués dans un effort de coordination de leur politique publique. Déjà appréhendée dans une perspective multisectorielle, l'ESS est ainsi abordée également dans une perspective multiscale.

La pandémie est une nouvelle fois mise en avant pour fonder la justification de la convention : « La crise sanitaire que nous traversons et les impacts sur l'économie renforcent la nécessité de soutenir l'économie social et solidaire, qui propose un nouveau modèle économique, social, démocratique et écologique pour les entreprises, les habitants, au service des territoires ». Six grands axes ont ainsi été définis : l'appui à l'écosystème de l'accompagnement et du financement, le soutien direct aux structures de l'ESS et de l'innovation sociale, l'accès au foncier, l'accompagnement aux dynamiques collectives, le développement des achats responsables et l'animation de la dynamique et la sensibilisation à l'ESS et à l'innovation sociale.

Au bout d'un an d'existence, c'est une nouvelle « gouvernance territoriale » de l'ESS qui est mise en œuvre en revoyant « les modalités institutionnelles de prise de décision sur le mode de développement territorial à travers [...] la production des politiques publiques » (Demoustier et Richez-Battesti, 2010). Si la convention n'en est qu'à ses prémices, elle a déjà constitué le socle sur lequel a reposé le transfert du secrétariat général du Global Social Economy Forum (GSEF) de Séoul à Bordeaux, à travers une candidature commune et un cofinancement des quatre institutions.

Outre le croisement de leurs feuilles de route respectives, elle favorise le traitement conjoint de grands projets, comme Īkos ou le projet de rénovation du Garage Moderne. Pour le premier, dont le programme immobilier est estimé à plus de 18 M €, les collectivités sont sollicitées sur des aides à l'investissement ou des garanties d'emprunt. Le second consiste en

un agrandissement, une réhabilitation et une mise aux normes d'un tiers-lieu situé dans un hangar devenu propriété de la ville de Bordeaux en 2010 qui propose, à travers son association comprenant 14 salariés et 300 bénévoles actifs, des ateliers de réparation (auto, vélo) ou de création artistique, une programmation culturelle, une restauration associative, une mise à disposition d'espaces de travail et d'expression (sept artistes résidents), des actions solidaires (aide alimentaire), des espaces ressource (ressourcerie, outilhèque), etc. Le programme est estimé à 6,7 M € et prévoit une intervention de la ville de Bordeaux, de la Métropole et de la Région.

Des actions sont aussi menées, comme le parcours régional des achats socialement et écologiquement responsables (PRASER), auquel s'est aussi associé Grand Poitiers, qui est porté par la CRESS Nouvelle-Aquitaine pour proposer des accompagnements, un appui au sourcing, l'organisation de rencontres de filières, une aide aux réponses aux marchés publics en groupements et des temps de sensibilisation.

2.3. Une coalition de cause internationale

La métropole de Séoul est à l'origine de la création du GSEF en 2013. Si l'émergence du secteur coopératif a accompagné la croissance de Séoul dès les années 1960, l'économie sociale s'est développée dans les années 1980-1990 avec la dynamique des mouvements sociaux qui ont marqué la transition démocratique de la Corée du Sud. C'est dans ce creuset que s'est formé Park Won-soon, avocat des droits de l'homme et entrepreneur social devenu Maire de Séoul en 2011. Porteur d'une politique forte de développement de l'écosystème de l'économie sociale, il a créé le GSEF en étroite collaboration avec des représentants de gouvernements locaux et régionaux de plusieurs pays, ainsi qu'avec des réseaux de l'ESS (par exemple le Chantier de l'économie sociale au Québec) et des milieux de la recherche (l'Institut Karl Polanyi, Université Concordia à Montréal). C'est un réseau mondial d'économie sociale fondé sur les partenariats public-société civile (UNRISD, 2018). Regroupant aujourd'hui 86 membres en provenance de 37 pays sur les cinq continents, dont 32 gouvernements locaux, 38 réseaux de l'ESS et des organisations de la société civile, le GSEF a des missions de formation, d'échange de connaissances, de recherche, d'animation de réseaux et de plaidoyer. Il est surtout connu pour l'organisation tous les deux ans d'un Forum mondial rassemblant entre 2 000 et 3 000 participants sur un continent différent.

Une alternance politique favorable aux conservateurs en 2021, suite au décès du Maire Park Won-soon l'année précédente, est à l'origine du départ du GSEF. Les liens entretenus par sa secrétaire générale Laurence Kwark avec la France, où elle a effectué ses études, ont été déterminants pour le choix de sa destination. Alors que Bordeaux venait de perdre face à Dijon l'accueil du siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) auparavant à Paris (Sota, 2021), la ville a vu dans le transfert du GSEF une opportunité de rebond à l'échelle internationale. Héritant du projet du GSEF, le collectif de collectivités s'est trouvé confronté à deux enjeux : d'une part le cofinancement du GSEF, dont les adhésions ne permettent pas de couvrir les frais de fonctionnement, et d'autre part sa nouvelle gouvernance, qui ne prévoyait l'implication que d'une seule collectivité à sa présidence et non de quatre.

Un financement de 260 000 €/an répartis entre les quatre institutions a été assuré, tandis que la gouvernance a été fixée lors de l'assemblée générale du GSEF du 5 octobre 2021, qui a également acté le transfert du siège. La ville de Bordeaux a pris la présidence du GSEF, qu'elle exerce, conformément aux statuts, avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine par délégation d'ESS France. Le GSEF étant structuré par continent, la région Nouvelle-Aquitaine a pris la coprésidence Europe, position d'autant plus stratégique que la Commission européenne a annoncé en décembre 2021 un plan d'action en faveur de l'économie sociale. La Métropole et le Département siègent au comité directeur du GSEF en qualité de suppléants, respectivement, de la Ville et de la Région. La création de l'association française a eu pour corollaire la fermeture du siège de Séoul et le recrutement d'une nouvelle secrétaire générale Aude Saldana, qui vient de l'humanitaire, occupant précédemment la fonction de coordinatrice régionale Aquitaine de Médecins du Monde.

L'accueil du GSEF permet à la ville de Bordeaux de se présenter comme la « capitale mondiale de l'économie sociale et solidaire » (Ruiz, 2022). Avec les autres institutions, elle s'est dotée d'un outil d'influence et de communication politique, lui permettant d'affirmer son positionnement sur les transitions tout en proposant un nouveau récit économique. Alors qu'elle préside également la commission « transitions économiques » de l'Association internationale des Maires francophones, elle a renforcé ses liens avec l'Afrique en organisant le Forum mondial à Dakar en mai 2023, ce qui là encore constitue un rebond suite à la perte de l'accueil du sommet Afrique-France de 2021, initialement prévu à Bordeaux mais qui s'est finalement tenu à Montpellier (Mayer, 2020). Elle préside également, via le GSEF, la commission ESS des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

L'engagement de Bordeaux au sein du GSEF correspond de plus à un tournant de la reconnaissance internationale de l'ESS, que la crise du Covid-19 a accéléré (UNTFSSSE, 2020b). En juin 2021, la 110^e Conférence internationale du Travail a adopté une résolution et des conclusions concernant le travail décent et l'ESS, tandis que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a adopté une recommandation en faveur de l'ESS et de l'innovation sociale. À travers la présidence du GSEF, la ville de Bordeaux se retrouve donc au cœur d'une coalition de cause (Sabatier, 1998) rassemblant des acteurs publics (institutions internationales, États, collectivités) et des acteurs de la société civile (réseaux de l'ESS, chercheurs) partageant un même référentiel d'action collective pour orienter les politiques publiques.

La fonction de plaidoyer a été mutualisée à travers la création d'une Coalition internationale de l'ESS, dont le secrétariat tourne. On y retrouve ESS Forum International, l'Alliance coopérative internationale (ACI), l'Association internationale de la mutualité (AIM), la Fédération internationale des mutuelles et coopératives d'assurance (ICMIF) et le GSEF. Cela a amené le Maire de Bordeaux à intervenir lors du sommet européen de l'économie sociale de Strasbourg le 6 mai 2021 ou à l'« événement parallèle » de lancement du processus de résolution sur le rôle de l'ESS dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) au siège des Nations-Unies à New York, à l'invitation du gouvernement espagnol, qui a abouti à l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale le 18 avril 2023 sur « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable » (ONU, 2023).

À la croisée des gouvernements locaux et des organisations de la société civile, le GSEF joue dans ce contexte un rôle clé dans le processus de diffusion de l'ESS à l'échelle internationale à travers ses dialogues politiques continentaux, comme ses programmes de recherche, de renforcement des compétences et d'accompagnement à la création de réseaux ou à l'élaboration de politiques publiques. La Ville de Bordeaux prépare désormais l'organisation du Forum mondial de l'ESS qu'elle doit accueillir à l'automne 2025 sur le thème de la « transition juste ».

Conclusion

L'alternance a précipité le changement de politique publique à Bordeaux. Un nouveau référentiel de la ville en transitions s'impose, qui confère aux expérimentations locales un rôle clé dans le changement institutionnel (Germain, 2022). Si cette bifurcation constitue une rupture avec l'ordre ancien à Bordeaux, elle peut être analysée comme un réalignement avec le référentiel global. Ainsi, l'objectif de bien-être territorial succède à celui de la croissance, les transitions et la coopération à l'attractivité et à la mise en concurrence des territoires, ce qui favorise l'ESS.

Plus seulement appréhendée dans sa dimension curative, à travers les politiques de développement social et d'insertion, l'ESS est désormais reconnue dans sa dimension transformatrice. Pleinement intégrée aux politiques économiques, la politique d'ESS vise le développement de filières, la création d'activités ou le changement d'échelle. De nouveaux instruments sont mis en place, notamment pour coproduire l'action publique avec les acteurs socio-économiques (Vaillancourt, 2015) dont les prises de capital dans les SCIC constituent la parfaite illustration, mais aussi pour mieux réguler l'économie à travers l'accès au foncier ou l'activation de la commande publique comme levier de développement local. Si l'attractivité avait pour corollaire le « laisser-faire » du marché, les transitions impliquent un management public coopératif (Emerson *et al.*, 2012).

L'ascension de l'ESS, comme celle du territoire, est le signe d'une remise en cause de l'approche sectorielle de l'action publique. Concernant tous les domaines de l'activité humaine et se caractérisant par ses processus de coopération et de participation citoyenne, l'ESS contribue à la recomposition de l'action publique, ce dont la création de nouveaux domaines d'action publique comme l'économie circulaire ou la résilience alimentaire sont révélateurs. La transversalité est inhérente aux politiques d'ESS, ce qui a pu constituer un frein à leur développement, mais en fait désormais un levier de transformation de l'action publique.

Cet espace civique local, loin d'être replié sur lui-même, témoigne d'une « action publique locale/globale » (Faure et Muller, 2016). Les interactions multi-acteurs et multi-scalaires ont pour effet une forte imbrication des échelles. C'est le cas au niveau local, lorsque les quatre niveaux de collectivités conventionnent pour coordonner leurs politiques d'ESS. C'est encore le cas vis-à-vis de l'État, quand la ville de Bordeaux est habilitée à l'expérimentation nationale des Territoires zéro chômeur de longue durée ou soutient le projet Îkos ou quand

elle répond à l'AMI national et permanent sur les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). On retrouve surtout ce phénomène dans l'engagement des collectivités au sein du GSEF pour diffuser à l'échelle mondiale l'ESS.

La mise en récit est enfin déterminante : le discours compte. Dans sa prise de parole à l'ONU, Pierre Hurmic a fait le lien entre les incendies qui ravageaient au même moment 20 000 ha de la Gironde, le réchauffement climatique et la nécessaire invention d'un nouveau modèle de développement reposant sur l'ESS. Il a déclaré : « Notre maison brûle et nous devons impérativement cesser de regarder ailleurs. [...] Il nous faut bifurquer, changer de trajectoire, conduire la transformation écologique et sociale de notre économie. [...] L'ESS doit devenir la norme qui réglera l'économie de demain » (Hurmic, 2022). Ce récit du bien commun, qui fait le lien entre le référentiel multisectoriel de l'ESS et le référentiel global des ODD, a une dimension performative (Fontaine et Hassenteufel, 2002). Entendu par les bailleurs sociaux, les promoteurs immobiliers, les aménageurs, les investisseurs, les entreprises, etc., il produit des effets sur les acteurs socio-économiques indépendamment des décisions prises.

Bibliographie

- Bordeaux Métropole (2016), « Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire ».
- Bordeaux Métropole (2022a), « Schéma de développement économique métropolitain ».
- Bordeaux Métropole (2022b), « Plan d'actions en faveur de l'économie sociale et solidaire ».
- Bordeaux Métropole (2022c), « Expérimentation ESS Tech – programme partenarial d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale, environnementale et technologique avec Bordeaux Technowest, ATIS et La Riche ».
- Bouba-Olga, O. et Grossetti, M. (2018), « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? », Working Papers, hal-01724699, HAL.
- Chabanet, D. et Richez-Battesti, N. (2021), « Le processus d'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire en France au prisme de la loi de juillet 2014 : quand les logiques marchandes et concurrentielles prennent le pas sur les logiques de transformations sociales », *Management international*, Vol. 25, n° 4, p. 101-115.
- Chaillou-Gillette, S. et Pfeiffer, S. (2022), *Un « notre monde » est possible*, Paris, Les Petits Matins.
- Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine (2025), « Rapport d'évaluation : la politique de soutien de Bordeaux métropole à l'économie sociale et solidaire ».

- Chaves, R. et Gallego-Bono, J.R. (2020), « Transformative Policies for the Social and Solidarity Economy : The New Generation of Public Policies Fostering the Social Economy in Order to Achieve Sustainable Development Goals. The European and Spanish Cases », *Sustainability*, 12.
- Conseil départemental de la Gironde (2014), *Livre blanc de l'économie sociale et solidaire en Gironde*, https://www.gironde.fr/sites/default/files/2017-04/livre_blanc_ess.pdf
- Cress Nouvelle-Aquitaine (2021), *Panorama Gironde & Bordeaux Métropole. Édition 2021*, <https://www.cress-na.org/wp-content/uploads/2021/11/Panorama-ESS-Gironde-Bordeaux-Metropole-2021-CRESS-Nouvelle-Aquitaine.pdf>
- Cress Nouvelle-Aquitaine (2023), *Panorama « Artisanat et économie sociale et solidaire »*, https://www.cress-na.org/wp-content/uploads/2024/04/Panorama-artisanat-et-ESS_WEB.pdf
- Déjean, J-P. (5 mars 2020), « Municipales à Bordeaux : ce qu'il faut retenir du débat sur les enjeux économiques », *La Tribune*.
- Demoustier D. et Richez-Battesti N. (2010), « Les organisations de l'économie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire », *Géographie, économie, société*, vol. 12, 2010, p. 5-14.
- Duverger, T. (2019), « Les transformations incrémentales de l'action publique locale au prisme des lois d'économie sociale et solidaire (ESS) et d'organisation territoriale », *Politiques et management public*, Vol. 36, n° 4, p. 443-458.
- Emerson, K., Nabatchi, T., Balogh, S. (2012), « An Integrative Framework for Collaborative Governance », *Journal of Public Administration Research and Theory*, Vol. 22, Issue 1, p. 1-29.
- Faure, A. et Muller, P. (2016), « Cycle, réseaux, récits : questions de recherche sur l'action publique locale-globale », in Bonnal, P., Chevalier, P. Dedeire, M. et Sourisseau, J.-M. (dir.), *Production et circulation des normes pour l'action territoriale*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, p. 12-32.
- Filippi, M. (dir.) (à paraître), *La responsabilité territoriale des entreprises*, Lormont, Le Bord de l'Eau.
- Fontaine, J. et Hassenteufel, P. (dir.) (2022), *To change or not to change ? Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, Rennes, PUR.
- Fraisse, L. (2017), « Co-construire l'action publique. Apports et limites des politiques locales de l'économie sociale et solidaire en France », *Politique et management public*, vol. 34, n° 1-2, p. 105-120.
- Fraisse L. (2020), « Épistémologie réflexive de la dimension formative dans la coproduction de connaissance entre chercheurs et acteurs », dans Stoessel-Ritz J. et Blanc M. (Dir.), *Comment former à l'économie sociale et solidaire*, Rennes, PUR, p. 75-88.

- Germain, T. (coord.) (2022), *Cahier de tendances Bordeaux*, Paris, Fondation Jean-Jaurès/L'Aube.
- Halpern, C., Lascoumes, P. et Le Galès, P. (dir.) (2014), *L'instrumentation de l'action publique : controverses, résistances, effets*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Hély, M. (2017), « De l'économie sociale « historique » à « l'économie sociale et solidaire » : une nouvelle configuration des relations entre mode associatif et collectivités publiques », *Revue française d'administration publique*, n° 163, p. 543-556.
- Hurmic, P., entretien réalisé par Cheminade, P. et Déjean, J.-P. (9 septembre 2021), « Le bilan carbone est désormais décisif pour les entreprises souhaitant venir à Bordeaux », *La Tribune*.
- Hurmic P. (22 juillet 2022), discours, *side event* sur le lancement du projet de résolution sur l'ESS, ONU.
- Jérôme, V. (2013), « L'économie sociale et solidaire : une subversion institutionnelle et politique », in Itçaina, X. (dir.), *La politique du lien. Les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, PUR, Rennes, p. 149-163.
- Jobert, B. (dir.) (1994), *Le tournant néo-libéral en Europe : idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan.
- Kaminsky, P. (2009), « Le poids de l'économie sociale dans le PIB : entre 6 et 7 % », *Recma*, n° 312, p. 84-88.
- Labo de l'ESS (2022), *Pour des métropoles low-tech et solidaires. Une ville plus simple, plus sobre, plus humaine*, https://www.lelabo-ess.org/system/files/2022-02/2022%20-%20Low-tech_WEB.pdf
- Lherm, D. (10 février 2022), « Bordeaux : la feuille de route économique de la Métropole bien accueillie par les entreprises », *Sud Ouest*.
- Mayer, C. (20 novembre 2020), « Bordeaux se fait ravir le sommet Afrique-France par Montpellier », *Le Monde*.
- Muller, P. (2000), « L'analyse cognitive des politiques publiques. Vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, p. 189-208.
- Muller, P. (2015), *La société de l'efficacité globale*, Paris, PUF.
- ONU (2023), « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable ».
- Pinos, F. (2020), « La monnaie locale Eusko, une démarche stratégique dédiée à la création de valeur publique territoriale », *Recma*, n° 355, p. 28-46.
- Pluricité et l'Autre entreprise (2019), « Évaluation de la politique en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire. Rapport final ».

- Ruiz, B. (11 janvier 2022), « Comment Bordeaux est devenue la capitale mondiale de l'ESS », *Sud Ouest*.
- Smith, A. (2019), « Travail politique et changement institutionnel : une grille d'analyse », *Sociologie du travail*, <https://journals.openedition.org/sdt/14661>
- Sota, X. (7 juillet 2021), « Organisation internationale du vin : grosse déception à Bordeaux, l'instance sera installée à Dijon », *Sud Ouest*.
- Tchernonog, V. et Prouteau, L. (2019), *Le paysage associatif français : mesures et évolutions*, Lyon/Paris, Juris éditions/Dalloz.
- UNRISD (2018), *L'économie sociale et solidaire pour les Objectifs de développement durable. Panorama de l'économie sociale à Séoul*.
- UNTFSSSE (2020a), *Quel rôle pour l'économie sociale et solidaire dans la relance post-crise Covid-19 ? Déclaration de l'UNTFSSSE*, <https://unsse.org/wp-content/uploads/2020/09/UNTFSSSE-Statement-on-COVID-19-June-2020-fr.pdf>
- UNTFSSSE (2020b), *The transformative role of social and solidarity economy (SSE) in implementing the sustainable goals*.
- Vaillancourt, Y. (2015), « La co-construction des politiques publiques », in Jean-Louis Laville et Anne Salmon (dir.), *Associations et action publique*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 421-460.
- Ville de Bordeaux (2021a), « Innovation et commande publique. Adoption du nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2021-2026 et bilan du SPASER 2017-2020 ».
- Ville de Bordeaux (2021b), « Économie sociale et solidaire. Feuille de route et cadre d'intervention ».
- Ville de Bordeaux (2021c), « Cadre de partenariat avec les sociétés coopératives d'intérêt collectif ».
- Ville de Bordeaux (2021d), « Appel à manifestation d'intérêt Économie sociale et solidaire, Appel à manifestation d'intérêt Innovons pour les emplois de demain et Appel à manifestation d'intérêt Ville circulaire et innovation low tech. Édition 2021. Soutien financier en faveur des lauréats ».
- Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Département de la Gironde et Région Nouvelle-Aquitaine (2021), « Convention de coopérations en faveur de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale ».
- Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Département de la Gironde et Région Nouvelle-Aquitaine (2022), « Compte rendu du comité de pilotage du 5 juillet 2022 ».

A PROPOS DE LA PUBLICATION

Fondé en 2013 à Séoul, le GSEF – Global Forum for Social and Solidarity Economy – est une organisation mondiale de gouvernements locaux et d'acteurs de la société civile engagés dans la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire. Ses 90 membres, présents dans 35 pays, représentent la diversité des parties prenantes de l'ESS : gouvernements locaux, réseaux d'acteurs, associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales, universités... Le GSEF accompagne le développement de l'ESS à travers le monde, par le soutien au dialogue entre pouvoirs publics et acteurs de l'ESS pour co-construire des politiques publiques locales contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et à l'émergence d'écosystèmes favorables à l'ESS.

Les Groupes de travail thématiques du GSEF (GT) ont été votés en Assemblée Générale du 5 mai 2023. Le GT « Impact des politiques publiques d'ESS dans l'atteinte des ODD » réuni une quinzaine de chercheurs de tous les continents. Il est piloté par Marguerite Mendell (Institut Karl Polanyi) et Timothée Duverger (Chair Terr'ESS, Sciences Po Bordeaux) et appuyé par le salarié du Secrétariat Général du GSEF en thèse Cifre.

Dans la continuité des recherches déjà menées par le GSEF en partenariat avec l'UNRISD, qui avaient abouti notamment à la rédaction de lignes directrices en faveur des politiques locales d'ESS, le GT Recherche a lancé, en janvier 2024, un appel à contributions pour recueillir des propositions de *working papers* devant s'intéresser aux trois processus récurrents de l'action publique : l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation. A travers l'analyse de ces processus de construction de politiques publiques d'ESS, il était demandé aux auteurs des travaux (chercheurs comme acteurs de l'ESS) de croiser deux dimensions fondamentales : la contribution de ces politiques locales à l'atteinte des objectifs de développement durable, et les paradoxes liés à l'institutionnalisation de l'ESS.

Un comité de lecture composé des membres du GT a évalué plus de quarante propositions, parmi lesquels les dix-sept *working papers* aujourd'hui publiés sous le titre *Les Politiques locales d'ESS au service de la transition socio-écologique*. Chaque texte est disponible sur le site web du GSEF, en accès libre et gratuit, en version originale (anglais, français ou espagnol) et en anglais. Cette production éditoriale ainsi que les traductions à l'anglais ont été rendues possibles grâce au soutien financier de la Caisse des Dépôts.

Les exemples concrets apportés par ces *working papers* viendront alimenter les programmes de renforcement des capacités des collectivités territoriales et d'accompagnement au développement de politiques publiques favorables à l'ESS.

